



Monsieur/Madame le maire

Alors que la décision de réouverture des écoles le 11 mai s'est faite contre l'avis du conseil scientifique du 20 avril 2020 qui préconisait le report de la rentrée en septembre, comme dans d'autres pays,

Alors qu'une étude médicale allemande a montré qu'il n'existait pas d'écart significatif entre la contagiosité des enfants et des adultes,

Alors que le premier mort français lié à l'épidémie a été un enseignant de l'Oise,

Alors qu'une étude épidémiologique a fait apparaître une sur-contamination (41% contre 11%) liée à la fréquentation d'un établissement scolaire avant le confinement,

Alors que l'épidémie est encore vivace dans notre département,

Alors que l'épidémie est repartie à la hausse au Japon et en Allemagne suite à la réouverture des écoles, conduisant d'ores et déjà le Japon à refermer celles-ci,

Le protocole sanitaire, publié le 1^{er} mai par le ministère de l'éducation nationale, est irréaliste, et par ailleurs, ne garantit pas la protection des personnels et des usagers :

- Contrairement à l'avis du CHSCT du ministère de l'éducation nationale, il ne prévoit pas de tests systématiques,
- Convenant que la distanciation sociale et le port systématique/obligatoire des masques est impossible à faire respecter pour les élèves de maternelle, et loin d'être acquis en élémentaire, il n'entend pas imposer la fourniture de manière systématique aux personnels des masques permettant de les protéger des projections de gouttelettes, vecteurs du virus. En effet, seuls les masques FFP2 sont de nature à protéger les personnels exposés, le port d'un masque dit « grand public » n'assurant pas une protection contre ces projections.

Les dispositions du protocole, nous le savons par expérience sur le terrain, ne sont pas réalisables en l'état de la configuration des locaux, des personnels disponibles, et de la chaîne logistique : alors qu'il a fallu plus de 4 semaines pour les écoles accueillant les enfants de soignants en petit nombre pour être doté en masques et gels hydroalcooliques, souvent en quantité insuffisante, comment croire que cela pourra être le cas dans des écoles accueillant de nouveau des dizaines voire des centaines d'élèves ? Comment assurer le nettoyage systématique du matériel pédagogique après usage, dans des conditions assurant la sécurité des agents municipaux, avec les effectifs existants, tout en assurant dans le même temps le nettoyage des toilettes après chaque passage ? Comment éviter le contact et la promiscuité en récréation à un âge où les élèves recherchent le contact ? Comment l'éviter dans les toilettes, et comment assurer le « lavage systématique des mains » dans le respect des gestes barrières pour des

centaines d'élèves alors que certaines écoles ne disposent que de 2 points d'eau accessibles ? Comment éviter les attroupements lors du dépôt des enfants dans des écoles dont l'entrée donne sur un trottoir étroit et une rue ouverte aux voitures ? groupements – rassemblements - cohue Comment assurer la distanciation dans les restaurants scolaires qui vont rouvrir dans des locaux exigus alors que les restaurants privés restent fermés ? Comment assurer le nettoyage et la surveillance en cas de repas dans les classes, en plus des multiples tâches de nettoyage et de désinfection et accompagnement des élèves qu'impliquent le respect du protocole ?

Rien n'est prévu pour les personnels pour lesquels la proximité fait partie des définitions mêmes du métier (AESH notamment).

La santé et la sécurité des personnels territoriaux, celle des personnels de l'éducation (enseignants, administratifs, AESH, AED, CPE, infirmiers, assistantes sociales...), des usagers et de leurs familles relèvent de vos prérogatives en tant qu'employeur, pour les premiers, et responsables des locaux pour les seconds. Elle engage votre responsabilité juridique. Nous vous demandons donc, comme l'ont fait déjà un certain nombre de municipalités en France, de refuser de participer à ce qui ne peut déboucher que sur une seconde vague épidémique encore plus meurtrière, déferlant sur des services hospitaliers déjà sous tension. Et donc, en conséquence, de refuser l'ouverture des écoles dans ces conditions.

Lyon le 4 mai 2020

**Pour la CGT Educ'action du
Rhône,**

**Samuel Delor
Co-secrétaire Général**



**Pour l'Union
Départementale CGT du
Rhône et Métropole,**

**João Pereira Afonso,
secrétaire général**



**Pour la coordination
syndicale départementale
des Services Publics Rhône
et Métropole,**

**Valérie Vincent, membre
du collectif d'animation**

